

Emetteur : *FBL* N° panneau : *P09 116*
 Affiché le : *29/01/2025* Retiré le : *29/03/2025*

Département d'Eure et Loir Canton de Chartres -1 COMMUNE DE JOUY 4 Place de l'Eglise 28300 JOUY Tél : 02 37 18 05 85 Fax : 02 37 18 05 94	Annexes : Non <input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> Voir accueil	Arrêté n° ATM	2025	006
		Catégorie	Arrêté de circulation	
		Nombre de pages	1 / 1	
		Paraphe		
ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY				
ALTERNAT DE CIRCULATION Rue de la Dalonne				

A AFFICHER SUR LE LIEU DU CHANTIER

MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE PERMANENT du 22.09.2004

Annexe à l'arrêté permanent P1/2004

COMMUNE DE JOUY

Entreprise : ERS-MAINE
 TSA 70011-CHEZ SOGENLINK
 B.P 1004
 69134 DARDILLY Cédex

Mail : dhennin-orgeres-d@demat.sogelink.fr

Ou structure réalisant les travaux :

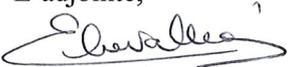
LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX		ALTERNAT		
	Description	Durée	Feux Tricolores	Panneaux B15 et C18	Piquets K10
Rue de la Dalonne	Mise en conformité des armoires	Du 03/02/2025 au 10/02/2025		X	

Le dépassement des véhicules est interdit au droit des travaux.

- Sens des points de repères décroissants

Ampliation adressée à :
 ERS-MAINE-TSA 69134 Dardilly-Cédex
 M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie
 Rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE
 M. le Commandant C.O.D.I.S.-
 7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES



Pour le Maire de JOUY
 Et par délégation,
 L'adjointe,

 Chantal CHEVALLIER

JOUY, le 29/01/2025

M. Le Maire JOUY :
 - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :
 -la publication le : **29 JAN. 2025**
 -et de la notification le :